

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

Discours de

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI,

Président du Conseil Départemental de Mayotte

A l'occasion des

« 1^{res} JOURNEES DEPARTEMENTALES DU HANDICAP A MAYOTTE »

Du 5-6 et 7 décembre 2019, à kaweni et Ouangani

Monsieur le Préfet,

Madame, Monsieur les Députés,

Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues

Monsieur le Maire de Mamoudzou

Monsieur le Recteur de Mayotte

Madame la Présidente de l'UDCCAS de Mayotte, Madame Anchya BAMANA,

Monsieur Charles GARDOU, Anthropologue, professeur à l'Université de Lyon, spécialiste et auteur de plusieurs ouvrages sur le Handicap,

Monsieur Stéphane CORBIN, Directeur de la CNSA

Monsieur Prosper TEBOUL et Madame Fiammetta BASUYAU-BRUNEAU, tous deux membres de l'Association l'APF – France Handicap en qualité de grand témoin...

Monsieur le Président de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte,

Monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales,

Monsieur Ambdi OUSSENI, Président d'honneur de l'Association Handicapable - HDM

Madame la Directrice de l'ARS,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service,

Mesdames, Messieurs et honorables invités,

Je suis très heureux d'être avec vous ce matin à l'ouverture de ces premières journées départementales du Handicap qui vont donc se dérouler durant trois jours, avec une dimension professionnelle de colloque autour de la thématique de l'inclusion et une journée grand public, ce samedi.

En saluant les invités, la longue liste des partenaires de cette initiative et sans doute n'ai-je pas cité tout le monde, cette longue liste donc ne vous a pas échappé : elle témoigne de l'aspect partenarial et collectif d'une telle opération, qui est bien souvent un gage de succès.

Sur cette question importante du handicap et plus largement de l'inclusion, il était essentiel de rassembler autour de nous le maximum d'acteurs, d'intervenants, de partenaires pour faire de ces journées un moment utile de sensibilisation et de réflexion. Je suis convaincu, au regard de votre présence, que nous y parviendrons.

Plutôt qu'une société "inclusive", au cœur de notre réflexion, certains plaident pour une "société accueillante et accompagnante" qui cherche à développer l'autonomie des personnes en situation de handicap. Ce sera à n'en pas douter un des thèmes de réflexion de ces journées.

La loi du 11 février 2005 portait la promesse d'une transformation majeure de la société, par la reconnaissance d'une définition moderne et complète du Handicap, la proclamation des différents droits fondamentaux visant à garantir l'autonomie, la citoyenneté des personnes handicapées et la mise en place des mesures spécifiques facilitant l'accès effectif aux droits.

À Mayotte, ce changement n'en est à ce stade qu'à ses prémices... Dans plusieurs domaines, les réponses aux besoins de personnes en situation de handicap restent encore insuffisantes malgré tous les efforts déployés par la collectivité départementale, l'Etat et la MDPH.

Les questionnements ou les interrogations sont nombreux.

La représentation du handicap est ainsi souvent source de stigmatisation ou de discrimination.

La rigidité et la complexité des structures réglementaires et institutionnelles, le déficit de coordination des moyens et ressources sont parfois des freins.

De telles initiatives témoignent, modestement, de notre volonté – partagée – d'avancer concrètement.

Un mot pour rappeler les objectifs de ces journées. Il s'agira de dresser ensemble un état des lieux des avancées de la politique du handicap à Mayotte.

Nous entendons mettre les acteurs en position de co-construire une nouvelle feuille de route.

Nous voulons favoriser l'enrichissement mutuel des connaissances, des savoirs, des expériences et des attentes des populations.

Nous souhaitons dégager des orientations stratégiques et un véritable plan d'actions sur la question centrale de l'inclusion.

Au final, dégager un « modèle social » adapté au contexte de Mayotte est un véritable défi que ces Journées doivent nous permettre de relever ensemble, bien sûr dans la durée car ce n'est pas une « mince affaire ! »

Mesdames, Messieurs, je souhaite vous faire part de ma sensibilité personnelle pour les personnes en situation de handicap. Je fais partie de ceux qui disent haut et fort que la personne handicapée a sa place dans notre société. Elle ne doit pas être cachée. Elle doit au contraire bénéficier d'un emploi, d'une scolarité, d'un soutien financier et moral pour réaliser ses projets, par exemple créer une entreprise. Autrement dit, la personne handicapée doit tout simplement vivre comme nous tous, conformément à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Je partage aussi les cris de familles des personnes handicapées qui réclament des accueils de jours leur permettant d'avoir un temps de répit, d'aller chercher un emploi ou simplement partir aisément au travail, en vacances, à la Mecque etc.

Les engagements pris par le Département, à travers le plan de mandature 2015-2021, consistent à recentrer notre institution sur sa première compétence qui est la Solidarité.

Notre objectif est d'accroître encore plus nos réponses aux besoins sociaux et médicosociaux des personnes en situation de handicap, avec l'aide, en premier chef, de la DJSCS, de l'ARS et des administrations déconcentrées de l'Etat, de la CSSM et des autres organismes sociaux, des opérateurs de terrain et leurs fédérations respectives, des associations familiales et d'usagers, des représentants, de façon générale, de la société civile. D'où ce colloque, magistralement organisé par la MDPH, les services du Département et d'autres partenaires que chacun des acteurs en soient remerciés.

Le Département, depuis sa politique volontariste dans le champ du handicap depuis bientôt 10 ans et, plus particulièrement depuis l'adoption de son schéma de l'autonomie (en février 2016), souhaite prendre entièrement sa part de responsabilité, grâce à la déclinaison de 17 fiches-actions. Je me permets de vous en citer quelques-unes :

- Renforcer le rôle de la MDPH, dans l'accueil et l'orientation du public en situation de handicap,
- Déterminer les perspectives de développement des établissements et services existants et proposer des créations selon les besoins,
- Sensibiliser les autorités locales sur la question de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Je souhaite ici réaffirmer l'engagement fort du Conseil départemental, de promouvoir la société inclusive en mettant en œuvre l'évaluation multidimensionnelle et l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap. Cette politique est bien déclinée à travers nos différents documents stratégiques tels que le PDI (Plan Départemental d'Insertion), le PTI (Pacte Territorial d'Insertion), ainsi que les différentes fiches actions du schéma départemental de l'autonomie.

Je profite aussi de souligner notre partenariat indéfectible avec l'ARS qui a permis courant 2019, de lancer plusieurs appels à projets, entre autres :

- la création d'un SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés),
- l'augmentation de nombre de places en CAMSP,
- le financement des associations via la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,
- etc...

L'organisation de ces 1ères Journées départementales du handicap témoigne de notre détermination à agir concrètement et à travailler sur les représentations, les obstacles à lever, en faisant appel à la sensibilisation du plus grand nombre.

Je ne peux finir mon allocution sans citer le célèbre Ecrivain, qui est parmi nous, Monsieur Charles GARDOU, Anthropologue, professeur à l'Université de Lyon : «Une société humaine n'est rien sans des conditions d'équité et de liberté».

Excellente journée MABOUENI NA MAMOGNE

Je vous remercie.